

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1215

15 mai 2012

SOMMAIRE

Aton Investments S.A.	58315	ORIENTAL CARPET CONSULTANTS, Etudes, Recherches et Techniques, Société à responsabilité limitée	58318
Azure International S.A.	58277	PIO S.A.	58316
Azure Property Group S.A.	58316	Rak Marjan Island Football S.C.A.	58291
Blue Skye Capital S.à r.l.	58275	SA Pro-TRAINING	58309
Brack Capital Kaufland S.à r.l.	58310	S.M.J. S.A.	58274
Castleboys A.s.b.l.	58312	Tension II LuxCo 4 S.à r.l.	58313
Chempart S.A.	58313	TIAA Lux 11 S.à r.l.	58276
Crasto S.à r.l.	58318	TPL Aschersleben S.à r.l.	58317
Euro Opera S.à r.l.	58310	TPL Augsburg S.à r.l.	58317
European Fund Administration	58307	Troika Dialog UCITS SICAV	58276
First LHF Holding S.à r.l.	58306	TSA Mexican Funds S.à r.l.	58275
GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l.	58314	Tyco Flow Control Brazil Holding S.à r.l.	58274
GSLP I Offshore C S.à r.l.	58314	Tyco Flow Control International Finance S.A.	58274
GS Lux Debt Holdings II S.à r.l.	58313	Tyco Flow Control International Holding S.à r.l.	58275
GWA SIF	58315	U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l.	58306
Hana S.à r.l.	58318	U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l.	58306
HeidelbergCement Finance Luxembourg S.A.	58320	U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l.	58278
Hermitage Capital S.A. - SICAV-SIF	58278	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	58277
IG Log 2 S.à r.l.	58319	U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l.	58307
IG LOG 3 S.à r.l.	58319	Universal Management Services Sàrl	58307
Incomex S.à r.l.	58320	Uniwold River Cruises S.A.	58308
Invesco Asia RE Korea Holdings S.à r.l. ..	58315	VALAIN SA	58308
JasonLuxco7 S.à r.l.	58320	Wind River (Luxembourg) S.à r.l.	58309
KBL European Private Bankers S.A.	58316		
Laurad Management Participations S.à r.l.	58309		
Lock Investment S.à r.l.	58319		
Meridian	58317		

S.M.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 5, rue Nicolas-Ernest Barblé.
R.C.S. Luxembourg B 24.298.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 03 avril 2012.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "S.M.J. S.A.", ayant son siège social à L-1210 Luxembourg, 5, rue Barblé, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 24.298, laquelle après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signé: Michel REITER, Bob PLEIN, Max MAYER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2012040432/25.

(120053587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Tyco Flow Control Brazil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.660,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 166.275.

En date du 28 mars 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer Mme Andrea Goodrich domiciliée au 10, Freier Platz à Schaffhausen (CH-8200) et M. Peter Schieser domicilié au, avenue de la Porte Neuve à Luxembourg (L-2227), Gérants Délégués en charge de la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Flow Control Brazil Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040472/15.

(120053789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Tyco Flow Control International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 166.305.

Extrait des résolutions écrites du conseil d'administration de la Société

Il résulte des résolutions écrites du conseil d'administration datées du 28 mars 2012 que Mme Andrea Goodrich et M. Peter Schieser, actuellement administrateurs de la Société, ont été nommés en tant qu'administrateurs-délégués en charge de la gestion journalière de la Société à compter du 28 mars 2012, et pour un mandat qui se terminera à la première réunion du conseil d'administration de la Société qui suivra l'assemblée générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé en 2012.

Mme Andrea Goodrich est domiciliée au 10, Freier Platz, à 8200 Schaffhausen en Suisse, et M. Peter Schieser est domicilié au 29, avenue de la Porte Neuve, à 2227 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco Flow Control International Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040473/19.

(120053479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Blue Skye Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.631.

En date du 29 mars 2012, l'Assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. La démission de M. Wim RITS, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
3. La démission de M. Ivo HEMELRAAD, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
4. M. Salvatore CERCHIONE, né le 27 avril 1971 à Naples (Italie), avec adresse professionnelle au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
5. M. Mattia DANESE, né le 20 octobre 1975 à Bari (Italie), avec adresse professionnelle au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
6. M. Gianluca D'AVANZO, né le 13 février 1975 à Naples (Italie), avec adresse professionnelle au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012040642/20.

(120054335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 166.277.

Extrait des résolutions écrites du conseil de gérance de la Société

Il résulte des résolutions écrites du conseil de gérance datées du 28 mars 2012 que Mme Andrea Goodrich et M. Peter Schieser, actuellement gérants de la Société, ont été nommés en tant que gérants-délégués en charge de la gestion journalière de la Société à compter du 28 mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Mme Andrea Goodrich est domiciliée au 10, Freier Platz, à 8200 Schaffhausen en Suisse, et M. Peter Schieser est domicilié au 29, avenue de la Porte Neuve, à 2227 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco Flow Control International Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040474/18.

(120053480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.951.757,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Il est notifié par la présente les décisions des associés de la Société ci-après formulées:

- Election de M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, né le 15 juillet 1977 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, à la fonction de gérant avec effet au 15 Février 2012 et pour une durée indéterminée.

- Election de M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Damarki, né le 28 Juillet 1983 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, à la fonction de gérant avec effet au 15 Février 2012 et pour une durée indéterminée.

- Election de M. Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei, né le 1^{er} Janvier 1962 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, à la fonction de gérant avec effet au 15 Février 2012 et pour une durée indéterminée.

- Election de M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, né le 1^{er} Janvier 1981 à Al Ain, Emirats Arabes Unis, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, à la fonction de gérant avec effet au 15 Février 2012 et pour une durée indéterminée.

- Election de M. Thomas Richard Arnold, né le 06 Juillet 1958 à Sarasota en Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, à la fonction de gérant avec effet au 15 Février 2012 et pour une durée indéterminée.

A dater du 15 Février 2012, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Gérant;
- M. Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei, Gérant;
- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, Gérant;
- M. Thomas Richard Arnold, Gérant;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, Gérant;
- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant;
- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, Gérant, et
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Damarki, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSA MEXICAN FUNDS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012042882/36.

(120057003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

TIAA Lux 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.150.

Par résolutions signées en date du 23 mars 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Paul Wilson, avec adresse au 20, Balderton Street, W1K6TL Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat
2. Acceptation de la démission d'Adriana De Alcantara, avec adresse au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat
3. Nomination d'Aymeric Thibord, avec adresse professionnelle au 20, Balderton Street, 8th Floor, W1K6TL Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
4. Nomination de Reka Godo, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012040477/19.

(120053560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Troika Dialog UCITS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 166.405.

La liste des signataires autorisés de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

TROIKA DIALOG UCITS SICAV

Référence de publication: 2012040483/11.

(120053478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Azure International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.191.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 7 décembre 2011 que:

- les mandats de tous les administrateurs, à savoir:

* M. Graeme WITTS, expert-comptable, demeurant au L'Hermitage, Les Varines, JE2 7SB St Saviour, Jersey, Channel Islands; et

* M. Yves DESCHENAU, administrateur de sociétés, également Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, Rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; et

* M. Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, également Administrateur-délégué, demeurant au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu' à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 7 décembre 2011, M. Helmut BOBBE a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012040637/24.

(120054148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

EXTRAIT

En date du 21 mars 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Virginia Strelen, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. Le siège social de la société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. Pietro Longo, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.

4. Andrew O'Shea, né le 13 aout 1981 à Dublin, Irlande avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.

5. Suite aux résolutions 1 à 4 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Linda Hohn, gérant,

- Pietro Longo, gérant,

- Andrew O'Shea, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040486/23.

(120053226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.494.

—
EXTRAIT

En date du 30 mars 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Virginia Strelen, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. Le siège social de la société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. Pietro Longo, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.
4. Andrew O'Shea, né le 13 aout 1981 à Dublin, Irlande avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.
5. Suite aux résolutions 1 à 4 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:
 - Linda Hohn, gérant,
 - Pietro Longo, gérant,
 - Andrew O'Shea, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040487/23.

(120053223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Hermitage Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.953.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of March.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Tiago Alberto Fróis Simaria da Silva, company director, born on January 21, 1980, in Lisbon (Portugal), residing at 17, Rua da Samba, Condomínio, Morro Bento lote 17, Luanda - Angola;

Such appearing person, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital-specialized investment fund (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Denomination. There exists a public limited liability company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital-specialized investment fund (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé) under the name of "HERMITAGE CAPITAL S.A. - SICAV-SIF", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company or the Fund), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the law of February 13, 2007 on specialized investment funds (the SIF Law) and the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. Corporate Purpose. The Company's subject matter is the investment of the funds contributed by its shareholders with the aim to spread risks and make its shareholders benefit from the result of their assets' management. In this respect, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities

or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or its affiliated companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Directors (as defined below) determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 10.

The share capital of the Company at incorporation shall be of forty-three thousand United States Dollars (USD 43.000,00) corresponding to at least thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00).

The minimum aggregate amount of capital of the Company and the paid up share premium is one million six hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1.650.000,00) corresponding to at least one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1.250.000,00), and must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been licensed as a specialised investment fund under Luxembourg law.

The shares of the Company shall be issued in registered form.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership of such registered shares.

The Board of Directors and the shareholders will have the right to inspect the shareholders' register.

Art. 6. Transfer of the Shares. The shares are freely transferable amongst the shareholders. The shares may only be transferred inter vivos to third parties with the prior consent of shareholders representing seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company and provided the contemplated transferee qualifies as a Well Informed Investor (as such term is construed in accordance with the SIF Law). The transfer of shares must be documented by a notary public or under private seal. Such transfer is only opposable to the Company if it has been properly notified in writing to the Company, along with the documentation evidencing such transfer.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

No shareholder shall be entitled to grant securities over the shares it holds in the Company, or otherwise assign such shares to a third party, without the prior consent of the Board of Directors.

Art. 7. Issuance of Shares.

7.1 – Issuance of Shares New shares may be issued upon decision of the Board of Directors, and be offered in priority to the existing shareholders, in proportion to the number of Shares they own in the Company on the relevant date of issuance. New shares shall be issued at a price equivalent to the net asset value per Share, calculated based on the number of shares issued and the latest net asset value of the Company. However, if the Board of Directors determines that the net asset value per share has increased or decreased materially since the computation of the latest net asset value of the

Company, the Board of Managers may change the issue price to a price based on the net asset value of such shares on the relevant issuance date. In such case, the issue price as determined by the Board of Directors shall be subject to supervision and approval by the Company's duly appointed réviseur d'entreprises agréé

Should the net asset value ever show a negative figure, the shares shall be issued for a consideration to be determined by the Board of Directors.

7.2 – Subscription Price The issue price of the shares, as determined by the Board of Directors, shall be payable within the time limit as determined from time to time by the Board of Directors which shall not be later than fifteen (15) business days from the relevant issue date. The Board of Directors may delegate to any director, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Board of Directors may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, provided that such securities or other assets comply with its investment objectives and strategy and are in compliance with the conditions set forth by Luxembourg laws and regulations.

7.3 – Fraction of Shares Shares may, if the Board of Directors so decides be issued in fractions up to two decimal places. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets on a pro rata basis.

Art. 8. Redemption of Shares. There will be no redemption at the option of the shareholders.

Art. 9. Restrictions on Ownership. The Shares issued by the Company are restricted to Well Informed Investors.

Art. 10. Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value is calculated by the Central Administration under the responsibility of the Board of Directors, in the reference currency of the Company, on December 31 of each year and on each valuation date, determined by the Board of Directors on a quarterly basis. The Company shall be compelled to provide the Shareholders who request it with information regarding the net asset value at least every six (6) months.

The net asset value of the Company is equal to the difference between the value of its assets and the value of its liabilities.

The net asset value is calculated on the basis of the balance sheets of the Company and of its subsidiaries which shall be provided to the Central Administration along with any and all information required or useful for such purpose.

The Company's investments shall be valued as follows:

(1) Private equity investments will be valued according to the following principles:

In particular, investments in companies made within the 12 month period prior to the valuation date will be valued at cost unless the Board of Directors considers that there has been a material deterioration in the financial position of a company in which the Company has invested.

Where a significant and similar transaction has taken place and has established an arm's length price, this transaction may form the basis of valuation.

(2) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(3) Any transferable security and any instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair market value estimated by the Board of Directors in good faith.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by external advisors to be hired by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, the valuation of the asset (or portfolio of assets) to be calculated by the service provider shall remain under the full responsibility of the Board of Directors.

The value of the liabilities shall include amongst others, the cost of buying and selling assets, bank charges, taxes, etc.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organisation which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 11. Temporary suspension of calculation of net asset value per share. The Board of Directors may suspend the determination of the net asset value during:

- the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;
- any breakdown that occurs in the means of retrieving information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

- any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

Title III. - Management

Art. 12. Board of Directors. The Company is managed by at least three (3) directors (hereinafter, the Board of Directors) divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors" who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. Regardless of their Category, the directors shall all have identical authority to exercise their powers as described below. The shareholders may increase the number of members of the Board of Directors, in accordance with applicable laws.

The directors need not be shareholders.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. In dealing with third parties, and regardless of the category to which they belong, members of the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

The Board of Directors has the power to determine the investment policies and strategies of the Company, based upon the principle of risk spreading, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets held directly or investments made and assets held indirectly through the Company's subsidiaries.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Delegation. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting. The chairman of a meeting has no casting vote in case of deadlock.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

Art. 16. Litigation. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the chairman or by a director delegated for this purpose.

Title IV. - Investment approach

The Board of Directors will conduct a rigorous due diligence approach to identify and minimize the risks in each investment opportunity and to determine value-enhancing strategies. Such due diligence will involve, as and when necessary, third party international legal advisors, especially to validate the security of legal issues.

The Board of Directors will seek investments that offer multiple exit opportunities, by managing the investment with a view to achieve the most likely exit plan and being able to consider and pursue a broad spectrum of exit possibilities, including single asset sales, portfolio sales, mergers and public market placements.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 17. Meetings of Shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the 2nd Wednesday of the month of June at 2:00 p.m. at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 19. Other Meetings. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 20. Convocations. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting, and such notifications shall be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the relevant Luxembourg legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Art. 21. Voting Rights. Each share is entitled to one vote.

Holders of several fractions of shares, the aggregate number of which represents a whole share, shall also be entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 22. Amendment of Articles. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the

previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 23. Change of Nationality. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Title VI. - Audit

Art. 24. Supervision by an Auditor. The Company is audited by one «réviseur d'entreprises agréé», appointed by the Board of Directors and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

The réviseur d'entreprises agréé mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times. The auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law.

Title VII. - Accounting year, Distribution, Custodian

Art. 25. Accounting Year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirtyfirst of December of each year.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal practice.

Art. 26. Annual Accounts. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The result of each financial year will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

Art. 27. Distributions. To the extent permitted by law and having retained such amounts as are required for the proper running of the Company and any identifiable liabilities or expenses of the Company as determined by the Board of Directors, the balance of the net profits, if any, shall be distributed as dividends or otherwise to the to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, in compliance with applicable laws.

Any dividend owed by the Company and made available to each relevant Shareholder shall not bear any interest of any kind, in case such dividend remains unclaimed by the relevant Shareholder.

Art. 28. Custodian. As required by law, the Company shall enter into a custody agreement. The custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

If the custodian desires to withdraw, the Board of Directors shall use its best efforts to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal. The Board of Directors may terminate the appointment of the custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Title VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution of the Company. The Company may be dissolved by anticipation by a resolution of the general meeting of shareholders. Decision to dissolve the Company, except as provided in the following paragraphs, must be taken by qualified majority.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital required by Luxembourg law, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital required by Luxembourg law; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or onefourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 30. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Title IX. - General provision

Art. 31. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription – Payment

The articles of incorporation having thus been established, the forty-three thousand (43.000) shares have been subscribed and fully paid up in par value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
Mr. Tiago Alberto Fróis Simaria da Silva, prenamed,	43.000	USD 43.000,00
Total: 43.000 shares	43.000	USD 43.000,00

The amount of forty-three thousand United States Dollars (USD 43.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at three thousand euro (€ 3,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions

1. The following persons are appointed as directors for a period of six (6) years:

Category A Directors

- Mr. Tiago Alberto Fróis Simaria da Silva, company director, born on January 21, 1980, in Lisbon (Portugal), residing at 17, Rua da Samba, Condomínio, Morro Bento lote 17, Luanda, Angola; and
- Mr. José Pedro Carvalho Reis Soeiro, president and CEO, born on December 14, 1969, in Viseu (Portugal), with professional address at Rua Manuel Almeida E Vasconcelos, N°60, Bairro Azul Luanda, Angola.

Category B Director

- Mr. José Luis Monteiro Correia, company director, born on October 4, 1971, in Palmeira Braga (Portugal), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall be validly bound by the joint signature of one category A and one category B director.

2. The address of the Company is fixed at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Tiago Alberto Fróis Simaria da Silva, gérant, né le 21 janvier 1980, à Lisbon (Portugal), résidant au 17, Rua da Samba, Condomínio, Morro Bento lote 17, Luanda - Angola;

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de «HERMITAGE CAPITAL S.A. - SICAV-SIF», soumises aux dispositions des lois applicables à une telle entité (ci-après la Société ou le Fonds), et en particulier à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi SIF) et des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet Social. L'objet social de la Société est l'investissement des fonds contribués par ses actionnaires avec pour but de répartir les risques et faire bénéficier ses actionnaires du résultat de la gestion de leurs actifs. A cet égard, la Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'instruments d'endettement et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, ou de ses sociétés affiliées. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du Conseil d'Administration (comme défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le Conseil d'Administration (comme défini ci-dessous) décide que des événements politiques ou militaires extraordinaires ont eu lieu ou sont imminents, et seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec les moyens de communication entre ce siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation définitive de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire ne doit avoir aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit de ce transfert temporaire doit rester une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social doit être représenté par des actions intégralement libérées sans dénomination de valeur nominale et doit en tout temps être égal à l'actif net total de la Société, en conformité avec l'Article 10.

Le capital social de la Société à la constitution doit être de quarante-trois mille Dollars Américain (USD 43.000,00) correspondant au moins à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00).

Le montant minimum du capital social de la Société et de la prime d'émission est d'un million six cent cinquante mille Dollars Américains (USD 1.650.000,00) correspondant au moins à un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,00), et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée comme fonds d'investissement spécialisé au regard du droit Luxembourgeois.

Toutes les actions de la Société doivent être nominatives.

Toutes les actions de la Société doivent être inscrites dans ce registre d'actionnaires qui doit être conservé par Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et ce registre doit contenir le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son adresse ou domicile, comme indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives détenues ainsi que le montant payé pour chaque fraction d'action.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires vaut preuve de son droit de détention de ces actions nominatives.

Le Conseil d'Administration et les actionnaires disposeront d'un droit d'accès et de contrôle du registre d'actionnaires.

Art. 6. Cession d'Actions. Les actions peuvent être cédées librement entre les actionnaires. Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'accord préalable de des actionnaires représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société et à condition que le cessionnaire envisagé ait la qualité d'investisseur averti (au sens de la Loi SIF). La cession d'actions doit être documentée par un notaire ou sous seing privé. Cette cession est uniquement opposable à la Société si elle a été dûment notifiée à la Société, ensemble avec les documents prouvant cette cession.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis doivent désigner un mandataire unique qui les représente auprès de la Société. A défaut, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Aucun actionnaire n'est autorisé à donner les actions qu'il détient dans la Société, en garantie ou en gage ou autrement attribuer ces actions à une tierce personne, sans le consentement préalable du Conseil d'Administration.

Art. 7. Emission d'Actions.

7.1 - Emission d'Actions Des nouvelles actions peuvent être émises sur décision du Conseil d'Administration, et doivent être proposées en priorité aux actionnaires existants, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société à la date de l'émission. Les nouvelles actions doivent être émises à un prix égal à la valeur de l'actif net par action, calculée sur la base du nombre d'actions émises et de la dernière valeur de l'actif net de la Société. Cependant, si le Conseil d'Administration constate que la valeur de l'actif net par action a augmenté ou diminué sensiblement depuis le dernier calcul de la valeur de l'actif net, le Conseil d'Administration peut modifier le prix d'émission, qui sera alors fixé sur base de la valeur de l'actif net à la date d'émission concernée. Dans ce cas, le prix d'émission tel que déterminé par le Conseil d'Administration est soumis à la surveillance et l'approbation du réviseur d'entreprises de la Société, dûment nommé.

S'il s'avère que la valeur de l'actif net est négative, le Conseil d'Administration détermine la contrepartie des Actions qui doivent être émises.

7.2 – Prix de souscription Le prix d'émission des actions, tel que déterminé par le Conseil d'Administration, est dû dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, de temps à autre, mais ne doit pas être payé plus de quinze (15) jours ouvrés suivant la date d'émission. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, préposé ou autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions, d'en recevoir le paiement du prix de souscription et de les émettre.

Le Conseil d'Administration peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'apports en nature de tout titre ou autre actif, sous réserve que la détermination par la Société de tels titres ou autres actifs soit conforme à sa politique et sa stratégie d'investissement, et aux conditions fixées par les lois et règlement Luxembourgeois.

7.3.– Fractions d'Actions Les actions peuvent être fractionnées jusqu'à deux décimales si le Conseil d'Administration en décide ainsi. Ces fractions d'Actions ne donnent pas droit au vote mais donnent droit à la participation aux bénéfices au pro rata de leur détention.

Art. 8. Rachat d'actions. Les actionnaires ne peuvent pas exiger le rachat de leurs actions.

Art. 9. Restriction de propriété. Les actions émises par la Société sont réservées aux Investisseurs Avertis.

Art. 10. Calcul de la Valeur de l'actif net par action. La valeur de l'actif net est calculée par l'administration centrale, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans la devise de référence de la Société, le 31 décembre de chaque année et à chaque date d'évaluation, déterminée par le Conseil d'Administration sur une base trimestrielle. La Société est dans l'obligation de fournir aux actionnaires qui le demandent les informations concernant la valeur de l'actif net, au moins tous les six (6) mois.

La valeur de l'actif net de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs et de son passif.

La valeur de l'actif net est calculée sur la base des bilans de la Société et de ses filiales, qui doivent être fournis à l'administration centrale, ensemble avec toutes les autres informations requises ou utiles à cet effet.

Les investissements de la Société doivent être évalués comme suit:

(1) Les investissements en private equity sont évalués sur base des principes suivants:

En particulier les investissements dans des sociétés réalisés au cours de la période des douze (12) mois précédant la date d'évaluation sont évalués à leur coût d'acquisition, à moins que le Conseil d'Administration ne considère qu'il y ait eu une détérioration importante de la situation financière de la société dans laquelle la Société a investi.

Lorsque qu'une transaction semblable et significative a été effectuée, et qu'un prix de pleine concurrence a été établi, cette transaction doit servir de base à l'évaluation.

(2) La valeur de toutes liquidités en caisse ou sommes en dépôt, traites et billets à vue, des créances, charges payées d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou courus de la façon sus-décrite et non encore reçus, est réputée correspondre à leur montant intégral, à moins qu'il soit improbable qu'ils soient payés ou reçus intégralement, auquel cas leur valeur est obtenue après application d'abattement pouvant être considéré comme nécessaire dans ce cas pour refléter leur vraie valeur.

(3) Tout titre cessible et tout instrument négocié ou coté en bourse ou sur tout autre marché régulé est évalué en fonction du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif est déterminé sur la base de sa valeur juste valeur marchande estimée par le Conseil d'Administration, en bonne foi.

Lorsque nécessaire, la valeur de marché d'un actif est déterminé par des prestataires externes engagés par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter toute confusion, l'évaluation de l'actif (ou portefeuille d'actifs) devant être faite par le prestataire de service restera sous l'entière responsabilité du Conseil d'Administration.

La valeur du passif de la Société doit inclure, entre autres, les coûts d'acquisition et de vente des actifs, les frais bancaires, taxes, etc.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision afférant au calcul de la valeur de l'actif net prise par le Conseil d'Administration, par toute banque, société ou structure que le Conseil d'Administration peut désigner afin de calculer la valeur de l'actif net, doit être finale et lie la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Art. 11. Suspension temporaire du calcul de la valeur de l'actif net par action. Le Conseil d'Administration peut décider de suspendre la détermination de valeur de l'actif net la pendant:

- toute période de constatation d'un état des affaires ayant pour effet de rendre impossible l'évaluation des actifs de la Société; ou
- toute période de perturbation des moyens de communication en principe utilisés dans le cadre de la détermination de la valeur des actifs de la Société; ou
- toute période de fermeture d'une ou plusieurs bourses qui sont la source de l'évaluation d'une partie substantielle des actifs de la Société, autre qu'une période de congés ou durant toute période de restrictions ou de suspension des opérations ou lorsque les négociations sont restreintes ou suspendues.

Titre III. Administration

Art. 12. Conseil d'Administration . La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, respectivement les "Administrateurs de Catégorie A" et les "Administrateurs de Catégorie B", nommés pour une durée ne pouvant pas excéder six (6) ans par une décision des actionnaires et pouvant être révoqués à tout moment. Indépendamment de leur catégorie, les administrateurs doivent avoir la même autorité pour exercer leurs pouvoirs mentionnés ci-dessous. Les actionnaires peuvent augmenter ou diminuer le nombre de sièges au Conseil d'Administration en conformité avec les lois applicables.

Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissements et stratégies de la Société, sur la base du principe de répartition des risques, et la ligne directrice de la gestion et des affaires économiques de la Société, dans les limites établies par le Conseil d'Administration conformément avec les lois et réglementations applicables.

Dans ces Statuts, toute référence à «investissements» et «actifs» désigne, respectivement, les investissements faits et les actifs détenus directement ou les investissements et les actifs détenus indirectement par les filiales de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.

Art. 14. Délégation. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil d'Administration doit élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. En cas de ballottage, le président du conseil n'a pas un vote prépondérant.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, du secrétaire ou de deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement sans avis préalable si tous les administrateurs sont présents.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Litiges. Toute action judiciaire impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, est suivie au nom de la Société par le conseil d'administration, représentée par son président ou un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Politique d'investissement

Le Conseil d'Administration doit procéder à un audit rigoureux afin d'identifier et de minimiser les risques pour chaque opportunité d'investissement et de déterminer des stratégies à valeur ajoutée. Cet audit implique, si nécessaire, des conseillers juridiques internationaux, en particulier afin de garantir la sécurité juridique des investissements.

Le Conseil d'Administration recherche des investissements offrant des possibilités de sortie multiples, en gérant l'investissement en vue d'atteindre le plan de sortie envisagé et en envisageant un large spectre de possibilités de sortie, incluant les ventes individuelles d'actifs, la vente d'un portefeuille d'actifs, les fusions et la cotation sur des marchés publics.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 20. Convocations. Une assemblée générale des actionnaires de la Société est convoquée par le Conseil d'Administration.

Il est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins dix pourcent (10%) des actions de la Société le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires détenant au moins dix pourcent (10%) des actions de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société, sous réserve d'en faire la demande écrite par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour, et les notifications doivent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Art. 21. Droits de vote. Chaque action donne droit à une voix.

Les détenteurs de plusieurs fractions d'actions, qui représentent une action entière, sont autorisés à voter.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 22. Modification des statuts. Les décisions modifiant les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 23. Changement de nationalité. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Titre VI. Surveillance

Art. 24. Surveillance par un commissaire. La Société est surveillée par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le Conseil d'Administration, et choisi parmi la liste des réviseurs agréés de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le mandat du réviseur d'entreprise est d'une année mais peut être renouvelé indéfiniment. Le réviseur d'entreprises agréé doit respecter les obligations de la Loi SIF.

Titre VII. Année sociale, Répartition des bénéfices, Dépositaire

Art. 25. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Les actionnaire(s) approuvent les comptes de la Société, en conformité avec la Loi et la pratique.

Art. 26. Comptes annuels. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont clôturés et le Conseil d'Administration prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des profits et pertes de la Société.

Chaque actionnaire peut inspecter l'inventaire et le bilan au siège social de la société.

Le résultat de chaque année comptable est le solde de tous les revenus, profits et autres recettes payés ou qui sont dus de toute autre manière (incluant les gains de capitaux, le boni de liquidation, et les distributions de dividendes) et les montants des dépenses, pertes fiscales et autres transferts de fonds supportés par la Société pendant cet exercice (incluant les frais, les coûts, l'impôt sur les sociétés et les dépenses liées aux distributions de dividendes).

Art. 27. Distributions. Dans les limites prévues par la loi et après déduction des montants nécessaires au bon fonctionnement de la Société et des frais et charges, le Conseil d'Administration détermine le bénéfice net de la Société qui doit être distribué sous forme de dividende ou autre aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social sur la base d'un bilan intérimaire mettant en évidence que les montants à distribués sont disponibles, conformément aux dispositions légales.

Tout dividende dû par la Société et mis à disposition de chaque Actionnaire concerné ne porte pas d'intérêt, d'aucune nature que ce soit, au cas où ce dividende ne serait pas déclaré par l'actionnaire concerné.

Art. 28. Dépositaire. Conformément aux dispositions légales, la Société conclura un contrat de dépositaire. Le dépositaire exécutera ses obligations et responsabilités conformément aux dispositions de la Loi SIF.

Si le dépositaire souhaite se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un dépositaire successeur dans un délai de deux mois suivant la date d'effet de ce retrait. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du dépositaire, mais ne le révoquera pas jusqu'à ce qu'un dépositaire successeur ait été désigné pour agir à sa place.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution de la société. La Société peut être dissoute anticipativement par adoption d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La décision de dissoudre la Société, à l'exception des dispositions des alinéas ci-après, doit être adoptée à la majorité qualifiée.

Chaque fois que le capital social tombe au-dessous des deux tiers du capital minimum exigé par la loi Luxembourgeoise, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum ne sera exigé, prendra alors sa décision à la majorité simple des voix correspondant aux actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société sera en outre soumise à l'assemblée générale chaque fois que le capital social tombe au-dessous du quart du capital minimum exigé par la loi Luxembourgeoise; dans ce cas, l'assemblée générale se réunira sans condition de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des voix correspondant aux actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée pour se tenir endéans quarante jours à compter de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés au-dessous des deux tiers ou du quart du minimum légal, selon le cas.

Art. 30. Liquidation. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre IX. Disposition générale

Art. 31. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les quarante-trois mille (43.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
M. Tiago Alberto Fróis Simaria da Silva, prénommé	43.000	USD 43.000,00
Total:	43.000	USD 43.000,00

Le montant de quarante-trois mille Dollars Américains (USD 43.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

Administrateurs de catégorie A

- M. Tiago Alberto Fróis Simaria da Silva, gérant, né le 21 janvier 1980, à Lisbonne (Portugal), résidant au 17, Rua da Samba, Condomínio, Morro Bento lote 17, Luanda, Angola; et

- M. José Pedro Carvalho Reis Soeiro, président et CEO, né le 14 décembre 1969, à Viseu (Portugal), ayant son adresse professionnelle à Rua Manuel Almeida E Vasconcelos, N°60, Bairro Azul Luanda, Angola.

Administrateur de catégorie B

- M. José Luis Monteiro Correia, gérant, né le 4 octobre 1971 à Palmeira Braga (Portugal), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Tiago Alberto Fróis Simaria da Silva, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2012. Relation: EAC/2012/4268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012041458/683.

(120054872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Rak Marjan Island Football S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 167.810.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of March.

Before the undersigned, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

1) Rak Marjan Island Football Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) or (S.à r.l.), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS"), as unlimited shareholder ("actionnaire commandité") (the "Management Shareholder" or the "General Partner") and

2) RAK Participations S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte Croix Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the RCS

3) Arnaud de Brosses with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as limited shareholders ("actionnaire commanditaires") (the "Limited Shareholders" or the "Ordinary Shareholders"),

Being all here represented by Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 28, Alfred de Musset, L-1725 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, acting in the above stated capacities, required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandité par actions (S.C.A.)), the articles of incorporation (the "Articles") of which shall be read as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Preliminary title - Definitions

"Articles"	The articles of incorporation of the Company.
"Board"	The board of directors of the General Partner.
"Business Day"	Any day other than a Saturday, Sunday or other day that is a legal holiday under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or is a day on which banking institutions located in the Grand Duchy of Luxembourg are required by law or other governmental action to close.
"Class" or "Classes"	The capital of the Company will be represented by two classes of shares, namely the management share held by the General Partner and ordinary shares held by the Limited Shareholder(s) of the Company. The extraordinary general meetings of the Shareholders of the Company can decide to create different Classes of Ordinary Shares.
"Company"	RAK MARJAN ISLAND FOOTBALL SCA
"Euro" or "EUR"	The lawful currency of the European Union.
"General Partner" or	Rak Marjan Island Football Management S.à r.l., the general partner (associé gérant
"Management Shareholder"	commandité) of the Company, acting as the General Partner and responsible for the management of the Company.
"Law of 1915"	The Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended from time to time.
"Management Share"	The Management Share which has been subscribed by the General Partner upon incorporation of the Company in its capacity as associé gérant commandité of the Company.
"Ordinary Shareholder(s)" or "Limited Shareholder(s)"	Holder(s) of Ordinary Share(s).
"Ordinary Shares"	The Ordinary Shares of the Company held by the Limited Shareholder(s).
"RCS"	The Luxembourg Trade and Companies Register, the "Registre de Commerce et des Sociétés".
"Register"	The register of shares of the Company.
"Shareholder(s)"	Each or all of the holders of Ordinary Shares and the Management Share(s).
"Share" or "Shares"	Ordinary Share(s) and Management Share(s).

"Supervisory Board" A supervisory board will supervise the affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts.

Title I. Corporate main features

Art. 1. Form & Denomination.

1.1 There is hereby established, among the subscribers and all persons who may become Shareholders hereafter, a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)) under the name of "RAK MARJAN ISLAND FOOTBALL S.C.A." (the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the Law of 1915 and the present Articles.

Subject to the prior approval of the Luxembourg regulator of the financial sector, the CSSF, the Company may be converted, in a later stage, into a regulated entity (such as a SICAR or a SIF).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

2.2 The General Partner is authorised to change the address of the Company within the municipality of the statutory registered office.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the present Articles.

2.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches or abroad. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

4.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company.

4.3 The Company may, for a limited period of time, make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments or make intellectual property related investments, in view of the transfer of these assets to its subsidiaries.

4.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial and industrial or other operations connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

Title II. Capital & Shares

Art. 5. Corporate capital.

5.1 The capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one (1) "Management Share" and three thousand ninety nine (3,099) "Ordinary Shares", with a nominal value of ten Euros (EUR 10,-) (together with the Management Share, the "Shares").

5.2 The authorised share capital of the Company is set at one hundred millions and ten Euros (EUR 100.000.010.-) divided into (10.000.000) Ordinary Shares, each with a par value of ten Euros (EUR 10.-) and one management share (1) of ten Euros (EUR 10.-).

5.3 The General Partner is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares in one or several Classes of Ordinary Shares as defined in article 6 herein under.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the General Partner may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The General Partner is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The General Partner may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the General Partner shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised Share Capital and the General Partner is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

Art. 6. Classes of shares.

6.1 The General Partner can decide to create different Classes of Ordinary Shares.

6.2 Shareholders of the same Class will be treated equally pro-rata to the number of Ordinary Shares held by them.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The Ordinary Shareholder(s) are only liable up to the amount of the contribution made to the Company.

7.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 8. Shares.

8.1 Shares will only be issued in registered form.

8.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the General partner, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

8.3 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such registered Shares.

8.4 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.5 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.6 Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the Register.

8.7 The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by the Law of 1915.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 The Management Share held by the General Partner is exclusively transferable to a successor or an additional manager with unlimited liability.

9.2 The Ordinary Shares may be transferred, either free of charge or against consideration.

9.3 Every transfer of Shares will be carried by a declaration of transfer entered into the Register.

Art. 10. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares.

10.1 The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

10.2 From the net profits thus determined, at least five per cent (5%) shall each year be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's subscribed share capital.

10.3 The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders under the conditions and within the limits laid down under Luxembourg law.

10.4 Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the General Partner.

Title III. Administration

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by Rak Marjan Island Football Mangement S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, in its capacity as General Partner and unique holder of Management Share of the Company.

11.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) calendar days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles, a successor director. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

11.3 Any such appointment of a successor director shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 12. Powers of the general partner.

12.1 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

12.2 The General Partner has responsibility for managing the Company in accordance with the Luxembourg law and the present Articles.

12.3 The General Partner shall have namely the specific powers provided for in the articles of incorporation of the General Partner.

12.4 The General Partner from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the General Partner. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the General Partner.

Art. 13. Removal of the general partner.

13.1 The General Partner may not be removed by the Company and replaced by another general partner except for (i) a material and serious breach of the Articles, display of gross negligence, fraud or other serious wilful misconduct, or (ii) for any illegal acts of the General Partner to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of Shareholders as impacting its ability or "honorabilité" or appropriateness to perform its functions.

13.2 The removal, as mentioned above, which shall be effective immediately, requires an unanimous decision of the general meeting of Shareholders of the votes cast at such meeting. Such general meeting of the Shareholders may be held at any time and called by the General Partner upon the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the capital of the Company. Decisions shall be validly passed without the concurrence of the General Partner.

13.3 In case of removal, the General Partner shall procure that the Management Share held by it at the time it is removed from office is forthwith transferred to any successor general partner that shall be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

13.4 Upon a decision of the general meeting of Shareholders to remove the General Partner, the Company shall have the right to re-purchase the Management Share at a price to be determined between the General Partner and the Limited Partners subscription of such or to transfer such right to repurchase (at the same price to be determined between the General Partner and the Limited Partners) to the replacement general partner, and the Management Share shall be transferred to the Company or to the replacement general partner, as the case may be, and such transfer shall be registered in the Register with effect as of the date on which the Company is notified such purchase.

Art. 14. Supervisory Board.

14.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any

actions of the General Partner that may, pursuant to applicable law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the General Partner.

14.2 The Supervisory Board shall be elected by the General Partner for a period not exceeding 5 years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

14.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by the General Partner.

14.4 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

14.5 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

14.6 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

14.7 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

14.8 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

14.9 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

14.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. Signatory authority.

15.1 Toward third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives acting in accordance with the provisions set forth in the articles of incorporation of the General Partner or any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.

15.2 No Ordinary Shareholder shall represent the Company.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

16.2 Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 The Company will indemnify each of the General Partner and any shareholder, manager or officer of the General Partner, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having the General Partner or a shareholder, manager or officer of the General Partner or, at the General Partner's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to article 12 hereof.

Art. 17. Early redemption

17.1 The Company may redeem one or several class of Shares (it being understood that the Company can only redeem a class of Shares in its entirety and not in part) at any time by serving notice to the holders of the relevant class of the Shares specifying the number of Shares to be redeemed and a date between 14 and 28 days later on which the redemption is to take place.

17.2 On a redemption date, all remaining existing profits of the Company available for distribution in accordance with the Law of 1915 at the time of the said redemption (the "Redemption Price"), shall be distributed on a prorata basis to the holders of the redeemed Class of Shares.

17.3 For the purpose of calculating the Redemption Price, "all the remaining profits", shall mean all the remaining profits as shown by the audited profit and loss account or interim profits and loss account drawn up and approved by the Board of Directors of the Company for the relevant financial year after provision for payment of any accrued and/or unpaid preferred dividend calculated to the date of redemption and after allocation of profits to any other reserves that may be required by the Law of 1915 and these Articles.

17.4 On the redemption date, the Redemption Price shall become a debt due and payable by the Company to the holders of the redeemed Class of Shares.

17.5 The redeemed Class of Shares shall be cancelled and the share capital of the Company shall be decreased accordingly.

Title IV. Shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders.

18.1 Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the law. In accordance with article 111 of the Law of 1915, no decision of the general meeting of Shareholders will be validly taken without the prior approval of the General Partner.

18.2 Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders is held each year at the registered office of the Company in Luxembourg on the first Wednesday of the Month of May at 2:30 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a Business Day, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following Business Day.

18.3 Other General Meeting. The General Partner or the Supervisory Board may convene other general meetings or Class meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital so require. Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

18.4 Convening notice. Notices of a general meeting and other notices will be given in accordance with Luxembourg law. Notices will specify the place and time of the meetings, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements will be given at least eight (8) calendar days prior to the meetings. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

18.5 Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders. A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

18.6 Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

18.7 Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present. They together form the office of the general meeting of the Shareholders.

18.8 Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer. Copies or excerpts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

18.9 Written Resolutions. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the general meeting of the Shareholders may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Shareholder. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Title V. Final provisions

Art. 19. Financial year.

19.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

Art. 20. Adoption of Financial Statements.

20.1 Financial statements shall be drawn up by the General Partner and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders.

20.2 The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the General Partner and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

Art. 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 Subject to the General Partner's proposal, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law of 1915.

21.2 The General Partner shall submit to the general meeting of the Shareholders the liquidation of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

21.3 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be individuals or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

21.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the Shares pro rata to the number of the Shares held by them.

Art. 22. Statement.

22.1 Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 23. Severability.

23.1 The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of these Articles shall not affect the validity of these Articles. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention.

Art. 24. Applicable law.

23.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915.

Art. 25. Amendments to the articles of incorporation.

25.1 The Articles may only be amended by a general meeting of shareholders if the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent (50%) of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a super-majority of two thirds (2/3) of the votes cast is required to adopt a resolution with the consent of the General Partner. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and re-convened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.

25.2 Each amendment to the Articles of the Company entailing a variation of rights of a Class must be approved, in addition, by an additional resolution of the holders of shares of the relevant Class(es) concerned subject to the quorum and majority requirements provided for by the Law of 1915.

Subscription and Payment

The parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
Rak Marjan Island Football Management S.à r.l.	1 Management Share
Rak Participations SA.	3098 Ordinary Shares
Arnaud de Brosses	1 Ordinary Share
Total:	3100

The three thousand ninety nine (3099) Ordinary Shares are fully paid in and the one (1) Management Share so subscribed is paid up to 25% contribution in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 7,750-) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2012.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2013.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital of the Company and considering themselves as duly convened, have immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Shareholders have resolved that:

1) The registered office of the Company shall be at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts as of 2013:

(1) Mr Cannizzaro di Belmontino, professionnally residing in 7 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

(2) Mr Jean-Marc Debaty professionnally residing in 7 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

(3) Mr Alexis Kamarowsky professionnally residing in 7 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Rak Marjan Island Football Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège sociale à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS"), en tant que associé gérant commandité ("Associé Gérant Commandité")

2) RAK Participations S.A., constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg,

3) Arnaud de Brosses, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en tant que actionnaires commanditaires ("Actionnaires Commanditaires"),

Tous ici représentés par Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 28, Alfred de Musset, L-1725 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seings privés, lesquelles, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui;

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) qu'ils constituent entre eux.

STATUTS

Titre. Préliminaire - Définitions

"Action(s)"	Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité.
"Actionnaire(s)"	Chaque ou tous les détenteurs d'Actions Ordinaires et de l'Action de Commandité
"Action de Commandité"	Action de commandité qui a été souscrite par l'Associé Gérant Commandité lors de la constitution de la Société en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société.
"Actions Ordinaires"	Actions ordinaires souscrites par l'Actionnaire Commanditaire
"Associé Gérant Commandité"	Rak Marjan Island Football Management S.à r.l., agissant en tant que associé gérant commandité de la Société, constitué sous la loi luxembourgeoise, et responsable pour la gestion de la Société.
"Associé(s) Commanditaire(s)"	Un détenteur d'Action(s) Ordinaire(s).
"Classe" ou "Classe(s)"	Le capital de la Société sera représenté par deux Classes d'Actions, à savoir les Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité et les Actions

	Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires de la Société. L'assemblée générale extraordinaire peut décider de créer des classes d'Actions Ordinaires différentes.
"Conseil d'Administration"	Le conseil d'administration de l'Associé-Gérant Commandité.
"Conseil de Surveillance"	Un conseil de surveillance supervisera les affaires de la société et ses états financiers y compris ses livres et comptes.
"Euro" ou "EUR"	La devise officielle de l'Union Européenne.
"Jour Ouvrable"	Tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour qui est considéré comme un jour férié selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou un jour de la semaine au cours duquel les banques sont obligées de fermer du fait de la loi ou d'autres dispositions gouvernementales au Grand-Duché de Luxembourg.
"Loi de 1915"	La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
"RCS"	Le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
"Registre"	Le Registre des actions de la Société.
"Société"	RAK MARJAN ISLAND FOOTBALL SCA
"Statuts"	Les statuts de la Société.

Titre I^{er} . - Caractéristiques principales de la société

Art. 1^{er} . Nom & Forme.

1.1 Il est établi, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite Actionnaires, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), sous le nom "RAK MARJAN ISLAND FOOTBALL SCA " (la "Société").

1.2 La Société sera régie par les présent Statuts et les lois luxembourgeoises notamment la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité.

2.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville de Luxembourg.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interférerait avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

4.2 La Société pourra, pour une durée limitée, effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements ou des investissements liés à la propriété intellectuelle en vue de leur cession ultérieure une ou plusieurs filiales (s'il y en a).

4.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au

profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ou autres opérations liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

Titre II. - Capital et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social initial de la Société est de trente et un mille Euros (31,000.-EUR), représenté par une (1) "Action de Commandité" et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3099) "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-), (ensemble avec l'Action de Commandité, les "Actions").

5.2 Le capital social autorisé de la Société fixé à cent millions et dix Euros (EUR 100.000.010.-), représenté par (10.000.000) Actions Ordinaires chacune d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) et une (1) Action de Commandité de dix Euros (EUR 10.-).

5.3 L' Associé Gérant Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le Capital Social Souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions dans une ou plusieurs Classes d'Actions Ordinaires.

5.4 L'Associé Gérant Commandité peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, l'Associé Gérant Commandité doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital autorisé et l'Associé Gérant Commandité est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

Art. 6. Classes d'actions.

6.1 L'Associé Gérant Commandité peut décider de créer différentes classes d'Actions Ordinaires.

6.2 Les Actionnaires de la même Classe seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.

7.1 Les Associés Commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

7.2 La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 8. Actions.

8.1 La Société émettra seulement des Actions nominatives.

8.2 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par l'Associé Gérant Commandité, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

8.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur les Actions nominatives.

8.4 La Société considérera la personne dont le nom figure dans le Registre comme le seul propriétaire des Actions. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

8.5 Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société peut autoriser que mention en soit faite au Registre et l'adresse de l'actionnaire sera présumée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le Registre de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit valablement communiquée à la Société par l'Actionnaire concerné.

Un Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au Registre au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par le conseil d'administration de la Société.

8.6 Les distributions éventuelles relatives aux Actions nominatives seront payées et envoyées aux Actionnaires à leur adresse respective inscrite dans le Registre.

8.7 La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Emission d'actions.

9.1 L' Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité est transférable exclusivement à tout successeur ou Associé Gérant Commandité additionnel avec responsabilité illimitée.

9.2 Les Actions Ordinaires sont librement transférables gratuitement ou moyennant paiement.

9.3 Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le Registre.

Art. 10. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions.

10.1 Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

10.2 Des bénéfices nets ainsi déterminés, au moins cinq pour cent (5%) seront déduits chaque année et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

10.3 Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

10.4 Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision de l'Associé Gérant Commandité, sous réserve des conditions et limitations prévues par la loi luxembourgeoise.

Titre III. Administration

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société sera gérée par Rak Marjan Island Football Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'Associé Gérant Commandité et unique détenteur d'Action(s) de Commandité de la Société.

11.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme associé gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée; pourvu que l'assemblée générale des Actionnaires désigne un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit convoquée, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours calendaires de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requise pour la modification des Statuts, un nouvel associé commandité. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

11.3 La nomination d'un associé gérant commandité remplaçant ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 12. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.

12.1 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société dans les limites de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent à l'Associé Gérant Commandité.

12.2 L'Associé Gérant Commandité a la responsabilité d'administrer la Société en conformité avec les Statuts, la loi luxembourgeoise.

12.3 L'Associé Gérant Commandité aura notamment les pouvoirs spécifiques prévus par les statuts de l'Associé Gérant Commandité.

12.4 L'Associé Gérant Commandité peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par l'Associé Gérant Commandité. Les fondés de pouvoir nommés auront, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur seront assignés par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 13. Révocation de l'Associé Gérant Commandité.

13.1 L'Associé Gérant Commandité ne pourra être révoqué par la Société et remplacé par un autre associé gérant commandité sauf pour (i) violation patente et sérieuse des Statuts, faute lourde ou mauvaise gestion caractérisée, fraude ou toutes autres mauvaises conduites volontaires et sérieuses, ou (ii) pour tout acte illégal de l'Associé Gérant Commandité dans la mesure où ces actes illégaux pourraient être considérés par l'assemblée générale des Actionnaires comme ayant une incidence sur ses compétences ou son honorabilité ou sa pertinence à exercer ses fonctions.

13.2 La révocation, comme indiquée ci-dessus, qui prendra effet immédiatement, requiert une décision unanime de l'assemblée générale des Actionnaires des suffrages exprimés lors de cette réunion. Cette assemblée générale des Actionnaires pourra être tenue à tout moment et convoquée par l'Associé Gérant Commandité à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital de la Société. Les décisions seront valablement prises sans l'assentiment de l'Associé Gérant Commandité.

13.3 En cas de révocation, l'Associé Gérant Commandité doit s'assurer que l'Action de Commandité qu'il détient au moment de sa révocation est remise immédiatement à l'Associé Gérant Commandité qui lui succède dans le cadre de ses fonctions concernant l'administration de la Société et doit signer tous actes, contrats et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en oeuvre ce transfert.

13.4 Suite à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires de révoquer l'Associé Gérant Commandité, la Société aura le droit de racheter l'Action de Commandité à un prix à déterminer entre l'Associé Gérant Commandité et l'Associé Commanditaire au Prix de Souscription payé lors de la souscription ou de transférer ce droit de rachat (au même prix à déterminer entre l'Associé Gérant Commandité et l'Associé Commanditaire) au successeur de l'Associé Gérant Commandité, et toutes les Actions de Commandité devront être transférées à la Société ou à l'Associé Gérant Commandité lui succédant, le cas échéant, et ce transfert sera enregistré dans les Registres de la Société avec effet à la date à laquelle la Société est notifiée de ce rachat.

Art. 14. Conseil de Surveillance.

14.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance"), composé de trois (3) membres au moins. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le(s) Gérant(s) sur toutes les affaires que le(s) Gérant(s) décidera(ont) et pourra(ont) autoriser les actes du/des Gérant(s) qui pourraient, selon la loi, les règlements ou les Statuts, excéder les pouvoirs du/des Gérant(s).

14.2 Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'Associé Gérant Commandité pour une période ne dépassant pas cinq ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président.

14.3 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux membres ou par l'Associé Gérant Commandité.

14.4 Convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux temps et lieu déterminés par une résolution préalable du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

14.5 Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par lettre, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs membre(s) absent(s).

14.6 Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.7 Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

14.8 Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

14.9 Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par fax ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

14.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Art. 15. Représentation de la société.

15.1 Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité représenté par ses représentants légaux agissant conformément aux stipulations des statuts de l'Associé Gérant Commandité ou toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

15.2 Aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre directeur, administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

16.2. Tout directeur ou collaborateur de l'Associé Gérant Commandité agissant comme directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

16.3 La Société indemnifiera l'Associé Gérant Commandité et tout actionnaire, gérant, ou fondé de pouvoir du l'Associé Gérant Commandité, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs respectifs, contre toutes dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité, actuelle ou passée, de Associé Gérant Commandité ou d'actionnaire, gérant ou fondé de pouvoir du Associé Gérant Commandité ou, à la demande de l'Associé Gérant Commandité, la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas d'autres droits dans son chef et existe sans préjudice de l'article 10 des présents Statuts.

Art. 17. Rachat Présumé.

17.1 La Société pourra racheter une ou plusieurs Classes d'Actions (étant entendu que la Société pourra seulement racheter toute une Classe d'Actions et non seulement une partie d'une Classe) à un moment quelconque en donnant notification aux détenteurs de la Classe d'Actions concernée en précisant le nombre des Actions à racheter et une date se situant entre 14 et 28 jours après, à laquelle le rachat aura lieu.

17.2 Lors de la date de rachat, tous les bénéfices existants restants de la Société disponible pour la distribution conformément aux dispositions de la Loi de 1915 lors dudit rachat (le «Prix de Rachat»), seront distribués au prorata aux détenteurs des Classes d'Actions rachetées.

17.3 Aux fins de pouvoir calculer le Prix de Rachat, «tous les profits restants» désignera tous les profits restants tels qu'ils résultent du compte de profit et de perte annuel ou du compte de profit et de perte intérimaire établi et approuvé par le Conseil d'Administration pour l'année financière concernée après provision pour paiement de tout dividende accru et/ou de tout dividende préférentiel impayé calculé au jour du rachat et après allocation des profits à des réserves quelconques qui pourrait être requise par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

17.4 Au jour du rachat, le Prix de Rachat deviendra une dette due et payable par la Société aux détenteurs de des Classes d'Actions rachetées.

17.5 La Classe d'Actions rachetée sera annulée et le capital social de la Société sera diminué autant.

Titre IV. - Actionnaires.

Art. 18. Assemblée générale des actionnaires.

18.1 Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou la Loi. Conformément à l'article 111 de la Loi de 1915, aucune décision de l'assemblée générale des Actionnaires ne sera valablement prise sans le consentement préalable de l'Associé Gérant Commandité.

18.2 Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra chaque année au siège social de la Société à Luxembourg le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 2h 30 de l'après-midi (heure locale).

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

18.3 Autre Assemblée Générale. L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Ces assemblées seront convoquées si des Actionnaires représentant un dixième (10%) du capital de la Société le demandent. Ces assemblées générales se tiendront au lieu et à la date indiquée dans la convocation de l'assemblée.

18.4 Convocation. Les convocations à une assemblée générale et les autres convocations l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, l'ordre du jour et se référeront aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion et seront données au moins huit (8) jours calendaires avant la réunion. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

18.5 Présence, Représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires. Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Ac-

tionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télécopie, câble, télégramme, ou e-mail.

18.6 Vote. Chaque Action donne droit à une voix. Sous réserve de toute disposition légale ou statutaire contraire, toutes les résolutions de l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires seront prises à la majorité simple de votes des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté mais étant entendu que n'importe quelle résolution ne sera adoptée valablement qu'avec l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

18.7 Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui devra être choisi parmi les Actionnaires présents. Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

18.8 Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur. Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Gérant Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux ou dans d'autres procédures.

18.9 Résolutions écrites. Nonobstant ce qui précède, une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires pourra être prise valablement par voie écrite. Cette résolution pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés contenant les résolutions et signées, à la main ou électroniquement par le biais d'une signature électronique, qui est valable conformément au droit luxembourgeois, par chacun des Actionnaires. La date de cette résolution sera celle de la date de la dernière signature.

Titre V. - Dispositions finales

Art. 19. Année sociale.

19.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.

20.1 Les comptes annuels seront établis par l'Associé Gérant Commandité et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

20.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge de l'Associé Gérant Commandité et l'allocation des résultats de la Société en conformité avec ses Statuts.

Art. 21. Dissolution et Liquidation

21.1 Sous réserve d'une proposition par l'Associé Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision des Actionnaires votée sous les mêmes conditions de présence et de majorité que pour la modification des présents Statuts à moins que la Loi de 1915 n'en dispose autrement.

21.2 L'Associé Gérant Commandité doit soumettre la liquidation de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque tous les investissements de la Société ont été cédés ou liquidés.

21.3 Au cas où la Société est dissoute, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des individus ou des entités juridiques) nommées par les Actionnaires qui détermineront leurs attributions et leur rémunération.

21.4 Suite au paiement de toutes les dettes de et de tous les droits contre la Société ainsi que des dépenses de la liquidation, les avoirs nets seront distribués aux détenteurs des Actions proportionnellement au nombre d'Actions détenues par eux.

Art. 22. Déclaration.

22.1 Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 23. Indivisibilité.

23.1 Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces Statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflétera au mieux l'intention des Actionnaires.

Art. 24. Loi applicable.

24. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915.

Art. 25. Modifications des statuts.

25.1 Les Statuts ne pourront être modifiés par l'assemblée générale des Actionnaires que statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915. Pour dissiper tout doute, les conditions de quorum et de majorité seront les suivantes: cinquante pour cent (50%) des Actions émises doivent être présentes ou représentées à l'assemblée générale des Actionnaires et une majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés est requise pour adopter une résolution avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale des Actionnaires doit être ajournée et re-convoquée. Aucune condition de quorum n'est requise pour la deuxième l'assemblée générale des Actionnaires, mais les conditions de majorité demeurent identiques.

25.2 Chaque modification des Statuts de la Société, entraînant un changement dans les droits d'une Classe d'Actions, devra, par ailleurs, être approuvée par une résolution supplémentaire des détenteurs de la Classe concernée, moyennant le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
Rak Marjan Island Football Management S.à r.l.	1 Action de Commandité
Rak Participations S.A.	3098 Actions ordinaires
Arnaud de Brosses	1 Action Ordinaire
Total:	<u>3100</u>

Les trente mille quatre-vingt dix-neuf Actions Ordinaires souscrites sont entièrement libérées et l'Action de Commandité souscrite est libérées en espèces à concurrence du quart de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-) est désormais à la disposition de la Société, comme montré au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société et se considérant dûment convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant d'abord vérifié que la Société était valablement constituée, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- 2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période venant à échéance à la date d'approbation des comptes de la Société pour l'exercice fiscal 2013:

(1) Mr Cannizzaro di Belmontino, résidant professionnellement au 7 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

(2) Mr Jean-Marc Debaty, résidant professionnellement au 7 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

(3) Mr Alexis Kamarowsky, résidant professionnellement au 7 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi. Et après lecture, la comparante susmentionnée, connue par le notaire par son prénom, nom, statut marital et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Dr. P. A. DELAGARDELLE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 27 mars 2012. Relation: LAC/2012/13899. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012039397/825.

(120052458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.894.

—
EXTRAIT

En date du 30 mars 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Virginia Strelen, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. Le siège social de la société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. Pietro Longo, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.
4. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.
5. Suite aux résolutions 1 à 4 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:
 - Linda Hohn, gérant,
 - Pietro Longo, gérant,
 - Andrew O'Shea, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040488/23.

(120053225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

First LHF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.143.850,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.431.

—
Extrait des Résolutions des gérants du 29 mars 2012

Les gérants de First LHF Holding S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- De prendre note du transfert de l'adresse professionnelle de Madame Marion Géniaux (gérant) et de Monsieur Coste (gérant) à l'adresse suivante: 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 02 avril 2012.

Muriel Grandmaison

Company Administrator

Référence de publication: 2012040553/16.

(120053811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.944.

—
EXTRAIT

En date du 30 mars 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Virginia Strelen, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. Le siège social de la société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. Pietro Longo, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.

4. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.

5. Suite aux résolutions 1 à 4 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Linda Hohn, gérant,
- Pietro Longo, gérant,
- Andrew O'Shea, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040489/23.

(120053224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

—
Extrait En date du 30 mars 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Virginia Strelen, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. Le siège social de la société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. Pietro Longo, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.

4. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.

5. Suite aux résolutions 1 à 4 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Linda Hohn, gérant,
- Pietro Longo, gérant,
- Andrew O'Shea, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040490/22.

(120053227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

—
La liste des signatures autorisées au 2 avril 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012040494/11.

(120053323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

—
Extrait d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2012

Nomination de M. Fernand Reiners comme administrateur (suite à sa cooptation)

«Il est rappelé en séance que M. Fernand Reiners avait été coopté par le conseil d'administration de la Société en date du 3 mai 2011 comme nouvel administrateur et que cette nomination provisoire serait ratifiée de façon définitive lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer définitivement M. Fernand Reiners, demeurant 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duché du Luxembourg, comme administrateur de la Société pour un mandat d'une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013.»

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Extrait certifié sincère et conforme

European Fund Administration

Société Anonyme

Christophe Bécue

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012040749/21.

(120054534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Par résolutions prises en date du 7 décembre 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Géraldine Schmit avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Christophe Davezac avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Guy Young avec adresse au 3905, Prado Del Maiz, CA 931305 Calabasas, Etats-Unis
- David Dargaville Hosking avec adresse au 23, Chemin de Treizou, 1270 Trelex VD, Suisse
- Urs Haensli avec adresse au 12, Schiblimattstrasse, 4107 Ettingen, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

2. Acceptation de la démission de READ S.à.r.l., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Hemi, L-1724 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

3. Nomination de KPMG Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de Réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012040497/23.

(120053470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

VALAIN SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9535 Weidingen, 27, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 92.173.

Résolutions de l'assemblée générale extra-ordinaire du 30 mars 2012

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2012 que la société INCASA SA dont le siège social est à L- 2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal a démissionné de son poste d'administrateur.

Suite à cette démission, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas nommer un nouveau administrateur en remplacement.

Le conseil d'administration se composera désormais comme suit;

- Monsieur Alain Fontaine
- Monsieur Jacques Fontaine
- Monsieur Gilbert Schroeder

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale de l'année 2013, statuant sur l'exercice 2012.

Cette résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Wiltz, le 30 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK Sàrl
Signature

Référence de publication: 2012040500/22.

(120053644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

SA Pro-TRAINING, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 109.474.

La présente pour vous notifier ma démission en ma qualité d'administrateur de la société PRO-TRAINING S.A.
Luxembourg, le 30 mars 2012.

Malik BADJI.

Référence de publication: 2012041208/9.

(120054341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Wind River (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 105.903.

EXTRAIT

En date du 30 mars 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Virginia Strelen, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. Le siège social de la société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. Pietro Longo, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.
4. Andrew O'Shea, né le 13 aout 1981 à Dublin, Irlande avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est élu gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2012 et pour une durée indéterminée.
5. Suite aux résolutions 1 à 4 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:
 - Linda Hohn, gérant,
 - Pietro Longo, gérant,
 - Andrew O'Shea, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040509/23.

(120053222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.323.

Rectificatif concernant un changement d'associés effectuée le 05/05/2010 Dépôt N°L100062606

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 05.05.2010 (Dépôt No L100062606)

En effet, il fallait lire:

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 04 mars 2010, avec effet à ce jour, que la société HPMC1 S.à.r.l. a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait dans la société Laurad Management Participations S.à r.l. à la société Sinequanone Real Estate Services General Partner S.A., ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124321.

Par ailleurs, la Société informe que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire datée au 19 mars 2010, la société HP Lux S.à r.l. a changé de dénomination initiale en Hoche Partners International S.à r.l. et son siège social actuel est au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2012040861/21.

(120054499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Brack Capital Kaufland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.866.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société BRACK CAPITAL KAUF-
FLAND S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 159.866.
Luxembourg, le 28 mars 2012. Pascale HALIN.

Référence de publication: 2012040548/10.

(120053506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Euro Opera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 639.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 156.945.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

EUROLIEUM S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 78.854 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 March 2012.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Euro Opera S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 156.945, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, dated 26 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3 dated 3 January 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 626,600.- (six hundred twenty-six thousand six hundred Euro) to raise it from its present amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred Euro) to EUR 639,000.- (six hundred thirty-nine thousand Euro) by the issuance of 6,266 (six thousand two hundred sixty-six) new shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

2. Acceptance of the subscription and allotment of the newly issued shares to EUROLIEUM S.à.r.l. in consideration for a contribution in kind.

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 626,600.- (six hundred twenty-six thousand six hundred Euro) to raise it from its present amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred Euro) to EUR 639,000.- (six hundred thirty-nine thousand Euro) by the issuance of 6,266 (six thousand two hundred sixty-six) new shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Second resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared, EUROLIEUM S.à.r.l., aforementioned, here represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy (the “Subscriber”) and declared to subscribe for 6,266 (six thousand two hundred sixty-six) new shares to be fully paid up by contribution in kind as further described in a valuation report.

The Subscriber stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution has been given to the notary.

The value of the above contribution is stated in a valuation report issued by the managers of the Company which has been presented to the Sole Shareholder and to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the new shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows in order to reflect the above mentioned capital increase:

“ **Art. 6.** The share capital is set at six hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 639,000.-) represented by six thousand three hundred ninety (6,390) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand and fifty Euro (EUR 2,050.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le trentième jour de mars.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

EUROLIEUM S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d’Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854 (l’“Associé Unique”),

ici représentée par Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du 22 mars 2012.

La procuration susmentionnée, signée par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L’Associé Unique a requis le notaire soussigné d’acter que l’Associé Unique est l’associé unique de Euro Opera S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d’Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.945, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 3 janvier 2011 (la “Société”). Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 626.600.- (six cent vingt-six mille six cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400.- (douze mille quatre cents euros) à EUR 639.000.- (six cent trente-neuf mille euros) par l’émission de 6.266 (six mille deux cent soixante-six) parts sociales nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

2. Acceptation de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales émises par EUROLIEUM S.à.r.l. par un apport en nature.

3. Modification de l’article 6 des statuts de la Société afin de refléter l’augmentation de capital.

4. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 626.600.- (six cent vingt-six mille six cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400.- (douze mille quatre cents euros) à EUR 639.000.- (six cent trente-neuf mille euros) par l'émission de 6.266 (six mille deux cent soixante-six) parts sociales nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution Souscription - Paiement

Est alors apparue, EUROLIEUM S.à.r.l., représentée aux fins des présentes par Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration susmentionnée (le "Souscripteur") et a déclaré souscrire aux 6.266 (six mille deux cent soixante-six) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement par un apport en nature tel que décrit dans un rapport d'évaluation.

Le Souscripteur affirme que l'apport est libre de tout nantissement, engagement ou autre charge. La preuve de l'apport a été donnée au notaire.

La valeur de l'apport ci-avant est fixée dans un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société qui a été présenté à l'Associé Unique et au notaire.

Finalement, l'Associé Unique a résolu (i) d'accepter la prédite souscription et l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) de répartir les nouvelles parts sociales au Souscripteur comme exposé ci-dessus et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra dorénavant se lire comme suit afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-avant.

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent trente-neuf mille euros (EUR 639.000.-) représenté par six mille trois cent quatre-vingt-dix (6.390) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinquante Euro (EUR 2.050,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2012. Relation: LAC/2012/15116. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012041978/137.

(120055974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Castleboys A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9550 Wiltz, 48, rue Jos Simon.

R.C.S. Luxembourg F 6.650.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2011 que l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

Le siège social de l'association est fixé à L-9550 Wiltz, 48, rue Jos Simon - Buvette Piscine Kaul.

Wiltz, le 24 février 2012.

Luc Scheer / Patrick Zweber.

Référence de publication: 2012040550/11.

(120053833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Chempart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 143.305.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 février 2012, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme CHEMPART S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012040551/17.

(120053718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Tension II LuxCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.166.668,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.192.

—
EXTRAIT

Suite un transfert de parts entre parties en date du 30 mars 2012, Tension II LuxCo S.a LI., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-) et ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159531 a transféré 12.962.120 parts sociales ordinaires de catégorie A à Diamond Coinvestment S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164643.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Tension II LuxCo S.a r.l.	314.418.565 parts sociales ordinaires de catégorie A 96 parts sociales préférentielles de catégorie B
Tension I L.P.	15.339.488 parts sociales ordinaires de catégorie A 3 parts sociales préférentielles de catégorie B
Tension II L.P.	4.502.077 parts sociales ordinaires de catégorie A 1 part sociale préférentielle de catégorie B
Diamond Coin vestment S.CA	82.406.570 parts sociales ordinaires de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tension II LuxCo 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2012044223/26.

(120058922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

GS Lux Debt Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.676,76.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 137.038.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 février 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet au 27 février 2012.

- la nomination avec effet au 27 février 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 27 février 2012, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicole Götz
Gérant

Référence de publication: 2012040554/23.

(120053350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 149.056,77.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.137.

—
L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 27 février 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet au 27 février 2012.
- la nomination avec effet au 27 février 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 27 février 2012, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012040555/23.

(120053346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

GSLP I Offshore C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.749.

—
L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 27 février 2012, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 27 février 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 27 février 2012, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Dominique LE GAL, gérant A
- Michael FURTH, gérant B
- Véronique MENARD, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012040556/22.

(120053365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Aton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.749.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un jugement en date du 15 mars 2012 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de la société anonyme ATON INVESTMENTS SA, ayant eu son siège social d'après ses statuts à L-1840 Luxembourg, 11a, Boulevard Joseph II, actuellement son siège social connu, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B69749 a été déclarée closes pour absence d'actif.

Pour la société en liquidation

Me Tania HOFFMANN

Le liquidateur

Référence de publication: 2012040606/17.

(120054355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

GWA SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.845.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 26 mars 2012 que M. Antonio Vangelisti a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 26 mars 2012 et que M. Jacopo Rossi, demeurant professionnellement au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été coopté avec effet immédiat en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040557/14.

(120053455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.374,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.857.

—
Extrait des Résolutions des gérants du 29 mars 2012

Les gérants de Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- De prendre note du transfert de l'adresse professionnelle de Madame Marion Géniaux (gérant) et de Monsieur Coste (gérant) à l'adresse suivante: 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 02 avril 2012.

Muriel Grandmaison

Company Administrator

Référence de publication: 2012040559/16.

(120053814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Azure Property Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.194.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 7 décembre 2011 que:

- les mandats de tous les administrateurs, à savoir:

* M. Graeme WITTS, expert-comptable, demeurant au L'Hermitage, Les Varines, JE2 7SB St Saviour, Jersey, Channel Islands; et

* M. Yves DESCHENAUX, administrateur de sociétés, également Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, Rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; et

* M. Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, également Administrateur-délégué, demeurant au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu' à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 7 décembre 2011, M. Helmut BOBBE a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012040638/24.

(120054088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2012

L'Assemblée note que les mandats d'administrateur de Messieurs Jan Huyghebaert, adresse privée: 10, avenue du Prince d'Orange à B-1180 Bruxelles, Francky Depickere, adresse professionnelle: Philipssite, 5b 10 à B-3001 Leuven, Diego du Monceau, adresse privée, 14, avenue des Fleurs à B-1150 Bruxelles, Edmond Muller, adresse privée: 17, route de Kahler à L-8378 Kleinbettingen, Philippe Vlerick, adresse professionnelle: 49, Doorniksewijk à B-8500 Kortrijk et Marc Wittemans, adresse professionnelle: 40, Diestsevest à B-3000 Leuven viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2012 et elle décide de renouveler leurs mandats d'administrateur pour un nouveau terme de 1 an.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Certifié sincère et conforme

M.-P. GILLEN / O. de JAMBLINNE

Secrétaire Général / Administrateur Directeur

Référence de publication: 2012040562/18.

(120053482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

PIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 76.840.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 2 avril 2012 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Transférer le siège social du L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon au L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, avec effet immédiat.

2) Reconduire le mandat de l'administrateur Monsieur Marc THEISEN, avocat, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

3) Démission de Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

4) Nomination de Monsieur Guisepppe MILANO, restaurateur, né le 5 juillet 1958 à Turi (I), demeurant à F-54135 MEXY, 18, rue Paul Verlaine, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

5) Démission du Dr Reinhard KRAFFT, né le 21 juillet 1964 à Athènes (Grèce), conseiller économiste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

10) Nomination de Madame Najette TALOTTA, sans emploi, née le 14 août 1973 à Moyeuvre-Grande (F), demeurant à F-57300 MONDELANGE, 12 Impasse des Merles, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

6) Démission de la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl, établie à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 151.507, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

7) Nomination de Monsieur Richard DENDIEVEL, directeur de société, né le 7 février 1962 à Courtrai (Belgique), demeurant professionnellement à L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon, aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

8) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012043242/36.

(120057207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Meridian, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.419.

Il est à noter le changement d'adresse suivant:

Nom, Prénom(s)	Fonction	Nouvelle adresse
Pat, Emmanuel	Administrateur	93 chemin de la Planche Brûlée F - 01210 Ferney Voltaire France

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Citco Fund Services Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012040563/13.

(120053700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

TPL Aschersleben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.095.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL ASCHERSLEBEN S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.095.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pascale HALIN.

Référence de publication: 2012040569/10.

(120053510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

TPL Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.094.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL AUGSBURG S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.094.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pascale HALIN.

Référence de publication: 2012040570/10.

(120053512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

ORIENTAL CARPET CONSULTANTS, Etudes, Recherches et Techniques, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 7.498.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ORIENTAL CARPET CONSULTANTS, Etudes Recherches et Techniques, Société à responsabilité limitée s.à r.l., (B 7498), avec siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 mars 2012 au greffe du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2012040910/21.

(120054356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Hana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 112.766.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°411/12 rendu en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société HANA S.à r.l., inscrite au n° RCS B112.766, ayant son siège social à L-5326 Contern, rue Edmond Reuter, pour insuffisance d'actif et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2012041161/16.

(120054469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Crasto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 167.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042997/11.

(120057353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

IG Log 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 729.250,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.030.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11th octobre 2010

L'assemblée général extraordinaire a décidé de:

nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65.477, en qualité de commissaire aux comptes pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012041165/15.

(120054655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

IG LOG 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.318.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11th octobre 2010

L'assemblée général extraordinaire a décidé de:

nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65.477, en qualité de commissaire aux comptes pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007 et décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012041166/16.

(120054633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Lock Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.401.

—
EXTRAIT

La Société prend note du changement des adresses suivantes:

- L'adresse de l'associé Argan Capital Limited Partnership est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, Londres, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP011501 auprès du registre de commerce du Royaume-Uni Companies House;

- L'adresse de l'associé Argan Executive Co-Investment Limited Partnership est désormais 50 Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro SL005818 auprès du registre de commerce du Royaume-Uni Companies House;

- L'adresse de l'associé Argan Capital B Limited Partnership est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, Londres, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP011500 auprès du registre de commerce du Royaume-Uni Companies House;

La Société prend également note du changement suivant:

- L'adresse du Gérant B de la Société Monsieur Jeremy Paul est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, Londres SW1W 0BD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012041179/23.

(120054584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Incomex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.626.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement n° 412/12 rendu en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société INCOMEX S.à r.l., inscrite au n° RCS B89.626, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2012041167/15.

(120054470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

JasonLuxco7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 103.273.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée JASONLUXC07 Sarl, dont le siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, a été dénoncé en date du 29 juin 2009.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2012041168/16.

(120054460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

HeidelbergCement Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 40.962.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 4 avril 2012 de la société HeidelbergCement Finance Luxembourg S.A. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des Administrateurs suivants en date du 5 avril 2012:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en qualité d' Administrateur de la Société.

Monsieur Daan den Boer, né le 3 août 1966 à Ede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Christian Leclercq, Administrateur
- Mathijs C.M. Cremers, Administrateur
- Patrick L.C. van Denzen, Administrateur
- Bernhard Heidrich, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HeidelbergCement Finance Luxembourg S.A.

Patrick van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2012044153/23.

(120058616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.
